

A photograph of a forest in autumn. The ground is covered in a thick layer of fallen yellow and orange leaves. Several trees with dark trunks and branches are visible, some with yellow leaves still on them. The background is a soft-focus view of more trees and foliage. The text "Chypre en un coup d'œil" is overlaid in white, sans-serif font in the center of the image.

Chypre en un coup d'œil

N.B.: Sauf si précisé autrement, toutes les données statistiques concernent la partie contrôlée par le gouvernement de Chypre et ne s'appliquent pas à la partie sous occupation militaire turque.

CRÉDITS PHOTOS: Bureau de Presse et d'Information, Collection de photos de Christos Violaris, Office du Tourisme de Chypre, Banque Centrale de Chypre, Direction générale du Développement, HYPERLINK "<http://www.dreamstime.com>" www.dreamstime.com

La vente et toute autre exploitation commerciale de cette publication ou d'une partie de celle-ci est strictement interdite.

La reproduction d'extraits est autorisée à condition que la source soit citée.

Les publications du Bureau de Presse et d'Information sont distribuées gratuitement.

Chypre en un coup d'œil



2

La République de Chypre

L'Etat

Nom officiel : Kypriaki Dimocratia (grec), Kıbrıs Cumhuriyeti (turc), Republic of Cyprus (anglais)

Fête nationale (jour de l'indépendance) : 1er octobre

Chypre a obtenu son indépendance en 1960 après une lutte de libération contre le colonialisme britannique. En 1974, la Turquie a envahi Chypre, occupant depuis 36,2% de son territoire souverain. La ligne de cessez-le-feu traverse toute la longueur de l'île, coupant la capitale, Nicosie, en deux et divisant ainsi la ville et le pays.

Bien que la partie nord se trouve sous occupation étrangère, la République de Chypre est reconnue internationalement par des résolutions pertinentes, comme seul Etat légitime de l'île, dont la souveraineté s'étend sur la totalité de son territoire, y compris la partie nord occupée par la Turquie.

Le drapeau

Le drapeau de la République de Chypre a été adopté en 1960, lorsque Chypre devint un Etat indépendant et souverain.

Le fond est blanc, avec la carte de l'île de couleur cuivre au centre, au-dessus de deux rameaux

d'olivier vert olive qui s'entrecroisent. La couleur cuivre a un double symbolisme : premièrement, le nom de l'île dériverait d'un ancien mot (étéochypriote ou sumérien) désignant le cuivre et, deuxièmement, le cuivre est étroitement lié à Chypre depuis l'antiquité, lorsque l'île devint le principal producteur et fournisseur de cette ressource minérale. Les rameaux d'olivier symbolisent la paix.

L'emblème

L'emblème de la République de Chypre représente une colombe blanche tenant un rameau d'olivier dans le bec et placée à l'intérieur d'un bouclier de couleur cuivre, métal directement lié à Chypre depuis les temps anciens.

L'année de l'établissement de la République de Chypre, « 1960 », apparaît au bas du bouclier. Le bouclier est entouré de deux rameaux d'olivier de couleur vert olive qui s'entrecroisent et constituent, avec la colombe blanche, des symboles de paix.

Gouvernement

Chypre est une République indépendante et souveraine au régime présidentiel. La constitution prévoit la séparation de trois pouvoirs indépendants les uns des autres, l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le Président de la République est à la fois Chef de l'Etat et Chef du gouvernement.

Pouvoir exécutif

Présidence

Conformément à la Constitution de 1960, le Président doit être Chypriote grec, élu directement par la communauté chypriote grecque, et le Vice-président doit être Chypriote turc, élu directement par la communauté chypriote turque. Tous les deux sont élus pour un mandat de cinq ans.

Le pouvoir exécutif est assuré et exercé conjointement par le Président et le Vice-président. L'organe principal pour l'exercice du pouvoir exécutif est le Conseil des ministres nommé par le Président et le Vice-président (sept et trois ministres respectivement).

Tous deux disposent d'un droit de veto irrévocable sur les décisions du Conseil des ministres ainsi que sur les lois ou décisions de la Chambre des Représentants concernant les affaires étrangères, la défense et la sécurité. En 1964, le Vice-président et les trois ministres Chypriotes turcs se sont retirés du gouvernement qui, depuis, ne fonctionne, par nécessité, qu'avec des Chypriotes grecs dans tous les ministères dont le nombre a été porté, par la suite, à onze. Le poste de Vice-président demeure vacant.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres est l'organe principal du pouvoir exécutif. Chaque ministre est à la tête de son ministère et responsable de l'application des lois liées aux compétences de son ministère, ainsi que de l'administration et de l'organisation des services de son ministère.

Le Porte-parole du gouvernement et les ministres délégués sont présents aux réunions du Conseil des ministres.

Pouvoir législatif

Chambre des représentants

Le pouvoir législatif est exercé par la Chambre des représentants dont ses membres sont élus pour un mandat de cinq ans. Lors de sa création, la Chambre comptait 50 sièges, dont 35 pour les Chypriotes grecs et 15 pour les Chypriotes turcs. En 1985, la même proportion a été respectée lorsque le nombre de sièges a été porté à 80, 56 étant attribués à des députés Chypriotes grecs et 24 – qui depuis 1964 restent vacants - réservés à des députés Chypriotes turcs.





4

Les groupes religieux des Maronites, des Arméniens et des Latins, qui votent comme faisant partie de la communauté chypriote grecque, sont aussi représentés par un représentant supplémentaire pour chaque groupe. Ces représentants sans droit de vote assistent aux réunions de l'assemblée plénière mais ne participent pas aux délibérations de la Chambre. Ils sont consultés au sujet de questions présentant un intérêt particulier pour leur groupe respectif.

Le Président de la République de Chypre est investi dans ses fonctions par la Chambre des représentants lors d'une cérémonie spéciale. Depuis la vacance du poste du Vice-président en 1964, le Président de la Chambre agit comme Président Intérimaire de la République en cas d'absence ou d'incapacité temporaire du Président de la République.

Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est un pouvoir distinct, indépendant des deux autres pouvoirs de l'Etat et autonome dans son domaine de compétences, son autorité et sa juridiction.

La Cour constitutionnelle suprême et la Cour suprême sont les plus hautes juridictions de la République de Chypre.

La Cour constitutionnelle suprême

La Cour constitutionnelle suprême se compose de onze juges, dont l'un est le président de la Cour constitutionnelle suprême. Elle dispose d'une compétence de deuxième et de troisième instance dans certains cas.

La Cour constitutionnelle suprême exerce les compétences suivantes :

- elle dispose des compétences prévues par la Constitution (renvois des lois par le Président de la République pour vérifier la constitutionnalité, recours électoraux) ;
- elle statue sur des appels, suite à son autorisation, renvoyés par la Cour d'appel, contre les jugements du tribunal administratif sur des questions de droit public d'intérêt public majeur ou d'importance publique générale (en deuxième instance) ;
- elle statue, suite à son autorisation, sur les requêtes du Procureur général de la République ou de toutes les parties au procès, suite à une procédure de révision, sur des questions juridiques soulevées par cette décision et liées soit au changement de jurisprudence constante soit à la nécessité d'une application correcte ou d'une interprétation substantielle d'une disposition de loi soit à une question d'intérêt public majeur ou d'importance publique générale (en troisième instance) ;
- elle statue suite à des renvois provenant de

tribunaux inférieurs ou de la Cour suprême sur des questions de constitutionnalité qui est primordiale pour résoudre des affaires ; et
- elle fonctionne en tant que Cour de cassation contre les jugements du Conseil Supérieur de la Magistrature.

La Cour suprême

La Cour suprême se compose de sept juges, dont l'un est le président de la Cour suprême. Elle dispose d'une compétence de deuxième et de troisième instance dans certains cas.

La Cour constitutionnelle exerce les compétences suivantes :

- elle dispose des compétences prévues par la Constitution ;
- elle statue sur des appels, suite à son autorisation, renvoyés par la Cour d'appel, contre les jugements de juridictions civiles et pénales, y compris les tribunaux de compétence spéciale, sur des questions d'intérêt public majeur ou d'importance publique générale (en deuxième instance) ;
- elle statue, suite à son autorisation, sur les requêtes du Procureur général de la République ou de toutes les parties au procès, suite à une procédure de civile ou pénale, sur des questions juridiques soulevées par cette décision et liées soit au changement de

jurisprudence constante soit à la nécessité d'une application correcte ou d'une interprétation substantielle d'une disposition de loi soit à une question d'intérêt public majeur ou d'importance publique générale (en troisième instance) ;
- elle ordonne la Cour d'appel de revoir un jugement de condamnation pénale, au vu de nouveaux éléments de preuve ou de faits susceptibles d'annuler la décision en tout ou en partie.

La Cour d'appel

La Cour d'appel dispose d'une compétence de deuxième instance et se compose de seize juges, dont l'un est son président. Elle a compétence pour connaître de tous les appels contre les jugements de tribunaux de première instance dans des affaires civiles et pénales, ainsi que dans des affaires de révision. Fonctionnant comme Tribunal électoral, elle a le pouvoir d'entendre et de statuer sur les requêtes à propos de l'interprétation et de l'application des lois électorales.

Les Tribunaux de première instance

Les principaux tribunaux de première instance sont les tribunaux de district qui se trouvent dans chaque





6

district de la République, à l'exception des régions occupées. Ils se composent de juges de district, de premiers juges de district et de présidents de tribunaux de district. Les autres tribunaux de première instance sont les cours d'assise, le tribunal militaire, le tribunal de prudhommes, le tribunal des baux et loyers, les tribunaux aux affaires familiales, le tribunal administratif, le tribunal administratif en matière de protection internationale, le tribunal de commerce et le tribunal d'amirauté.

Juges

Les nominations, les mutation, les promotions, les cessations de mandat et les licenciements, ainsi que l'exercice du pouvoir disciplinaire sur les juges des tribunaux de première instance et sur les juges de la cour d'appel, sont de la compétence exclusive du Conseil supérieur de la magistrature (qui se compose du président de la Cour suprême et de ses membres, et auquel participent le Procureur général de la République, le président du barreau panhyppriote et deux avocats de prestige reconnu et de plus haut niveau professionnel sans droit de vote), tandis que les juges de la Cour suprême constitutionnelle et de la Cour suprême sont nommés par le président de la République.

Hauts fonctionnaires et organes indépendants

Il existe également des fonctionnaires indépendants qui dirigent des services/institutions totalement

indépendants, tels que le Procureur général et l'Auditeur général, le Gouverneur de la Banque centrale et le Comptable général. Il existe également plusieurs organismes indépendants, tels que la Commission de la fonction publique, la Commission du service éducatif, la Direction générale du développement, la Commission de protection de la concurrence, le Bureau du commissaire au contrôle des aides d'État, l'Autorité de contrôle des appels d'offres, le Service d'audit interne, l'Autorité de la radio et de la télévision, l'Autorité de régulation de l'énergie, la Commission du marché des capitaux, la Commission de la transparence et d'autres.

Les institutions indépendantes importantes sont également le Bureau du Commissaire à la protection des droits de l'enfant, le Bureau du Commissaire à la législation, le Bureau du Commissaire aux finances, le Bureau du Commissaire à la réglementation des communications électroniques et des services postaux, le Bureau du Commissaire à la protection des données personnelles (et Commissaire à l'information), le Bureau du Commissaire aux paiements agricoles, le Bureau du Commissaire à la supervision du système général de santé (GESY). Les cinq commissaires suivants dépendent du Président de la République : Présidence (Chef des questions humanitaires pour les personnes disparues et coincées), Environnement, Égalité des sexes, Citoyenneté et Développement des zones montagneuses.

La Banque Centrale de Chypre

La Banque centrale a été fondée en 1963 en tant qu'institution autonome. Aujourd'hui, la Banque centrale est régie par la loi relative à la Banque centrale de Chypre de 2002, modifiée en 2007. Cette loi assure l'indépendance de la Banque ainsi que sa compatibilité avec les dispositions pertinentes du Traité instituant la Communauté européenne et les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne. La Banque central de Chypre fait partie intégrante de l'Eurosystème qui comprend les banques centrales nationales des pays de la zone euro et la Banque centrale européenne.

Les fonctions principales de la Banque Centrale sont les suivantes:

- appliquer les décisions de la politique monétaire de la Banque Centrale européenne ;
- maintenir et gérer les réserves officielles de change ;
- superviser les banques ;
- assurer la stabilité du système financier ;
- promouvoir, contrôler et surveiller le bon fonctionnement du système de paiement, de compensation et de règlement ;
- collecter, traiter et diffuser de données statistiques ;
- offrir des services et faire fonction de banquier et de représentant du gouvernement en matière financière.

Collectivités locales

À compter du 1er juillet 2024, la réforme des collectivités locales a été mise en œuvre, avec la création de 20 nouvelles municipalités et de 30 complexes de prestation de services, ainsi que le fonctionnement, pour la première fois, de cinq organisations des collectivités locales de district (DGO). Les présidents des DGO, ainsi que les maires, les maires adjoints, les chefs des conseils communaux et les membres des conseils municipaux et communaux sont élus directement par les habitants pour un mandat de cinq ans.

Municipalités, complexes de prestation de services et organisations des collectivités locales de district

Grâce à la réforme, l'autonomie financière et administrative des collectivités locales est garantie et le service aux citoyens est amélioré, tout en renforçant la possibilité de participation aux processus décisionnels, la transparence et la responsabilité.

Les nouvelles municipalités exercent des responsabilités élargies, telles que la police municipale, l'entretien des routes, etc. Les responsabilités des Complexes de prestation de services comprennent, entre autres, la gestion de la





8

collecte des déchets, la planification et la mise en œuvre de projets intégrés, la prestation de services comptables, de secrétariat, techniques et autres, etc. Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont fusionnés sous les DGO et, en même temps, la responsabilité de l'octroi de licences d'aménagement du territoire est transférée.

Relations internationales

Chypre entretient de très bonnes relations avec un nombre important de pays et sa politique étrangère vise à s'impliquer activement dans les processus qui favorisent la coopération internationale, la paix, la stabilité et le développement durable. Chypre a toujours été un ardent défenseur des droits de l'homme, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, et un partisan de la paix et de la sécurité internationales. Sa situation géographique lui permet de jouer un rôle important aussi bien en Méditerranée orientale que dans la famille européenne. Son adhésion à l'UE a marqué le début d'une nouvelle ère dans ses relations avec les pays tiers en tant que pont de communication entre l'UE et ces pays. Chypre cherche à élargir les synergies, à optimiser le développement des ressources et à créer des opportunités grâce à la coopération transnationale et régionale, au profit de la paix et de la prospérité dans la région élargie de la Méditerranée orientale.

Dans cette optique, la découverte de quantités importantes d'hydrocarbures dans la région a ouvert de nouvelles perspectives de coopération, non seulement entre les pays de la région, mais aussi entre l'UE et ces pays à travers Chypre.

Chypre est membre de nombreuses organisations internationales dont :

- L'Organisation des Nations Unies (ONU) (1960) et de presque tous ses agences spécialisées ;
- Le Conseil de l'Europe (CoE) (1961) ;
- Le Commonwealth (1961) ;
- La Banque mondiale (1961) ;
- Le Fonds monétaire international (1961) ;
- L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) (1975) ; et
- L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) (1995).

Membre de l'Union européenne

Le 1^{er} mai 2004, la République de Chypre est devenue membre à part entière de l'Union européenne. L'adhésion à l'UE était un choix naturel pour Chypre, dicté par sa culture, sa civilisation, son histoire, ses perspectives européennes et son adhésion aux idéaux de la démocratie, de la liberté et de la justice.

L'application des lois et règlements de l'UE (l'acquis communautaire) est suspendue dans la partie sous occupation militaire turque, jusqu'au règlement du problème de la division forcée de l'île. Entre-temps, le gouvernement de Chypre promet, en collaboration avec la Commission européenne, des mesures destinées à faciliter le développement des transactions économiques entre les deux communautés et à améliorer le niveau de vie des Chypriotes turcs.

Tout en bénéficiant de nombreux avantages depuis son adhésion à l'UE, Chypre a également beaucoup à offrir en tant qu'Etat membre. En raison de sa position stratégique au carrefour de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie, l'île devient un centre régional d'affaires de plus en plus important, ainsi qu'une plaque tournante des communications et des transports internationaux.

Dotée d'une infrastructure moderne, d'un système judiciaire sain, d'incitations fiscales, d'un taux de criminalité bas et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, Chypre constitue une plateforme régionale de prédilection pour les sociétés européennes et d'autres sociétés multinationales.

Depuis l'adhésion de Chypre à l'UE, son paysage économique s'est transformé grâce à d'importantes

réformes structurelles. Le commerce et les taux d'intérêt ont été libéralisés, tandis que le contrôle des prix et les restrictions en matière d'investissements ont été levés.

Le financement par le secteur privé a été introduit pour la construction et le fonctionnement d'importants projets d'infrastructure, tandis que les monopoles ont été abolis.

Le nouveau contexte politique créé par l'adhésion à l'UE exerce une influence positive aux efforts en vue de parvenir à un règlement global de la question chypriote dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et aux principes sur lesquels repose l'UE et à l'acquis, qui mettra fin à la division de Chypre et réunira notre patrie, ses institutions et son économie et sauvegardera les libertés fondamentales et les droits de l'homme de tous les Chypriotes.

Chypre a assuré la Présidence au Conseil de l'Union européenne pour la première fois de juillet à décembre 2012. Au cours de la présidence, un accord relatif à une juridiction unifiée du brevet et à un mécanisme de surveillance unique (MSU) a été conclu, les négociations pour un accord de libre-échange avec le Japon ont été lancées, tandis que les





10

mêmes négociations avec le Singapour ont été achevées. De plus, un progrès significatif a été enregistré sur le cadre financier pluriannuel et le système européen commun d'asile.

Position géographique et superficie

Chypre a une superficie de 9 251 km² (3 572 milles carrés) s'étendant sur une distance de 240 km (149 milles) d'est en ouest et de 100 km (62 milles) du nord au sud. Elle est située stratégiquement à l'extrémité orientale de la Méditerranée (33°E, 35°N), au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie et à proximité des grandes routes commerciales reliant l'Europe au Moyen-Orient, à la Russie, à l'Asie centrale et à l'Extrême-Orient.

Topographie/Géologie

Chypre possède deux chaînes de montagne : la chaîne du Pentadaktylos qui longe pratiquement toute la côte septentrionale, et le massif du Troodos dans la partie centrale et sud-occidentale de l'île, culminant au mont Olympe, à 1 953 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le littoral de Chypre est

échancré et rocailleux dans le nord avec de longues plages de sable dans le sud. Entre les deux chaînes de montagne s'étend la plaine fertile de la Messaoria.

La géologie de Chypre a joué un rôle primordial dans le façonnement de son environnement naturel, influençant son développement historique, culturel et socio-économique depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. La genèse de l'île est le résultat d'une série de processus géologiques uniques et complexes, ce qui en fait un modèle pour les géoscientifiques du monde entier. Au sommet du Troodos se trouvent aujourd'hui des roches qui formaient la couche la plus profonde d'un morceau de croûte océanique et du manteau supérieur de la terre, un complexe ophiolitique qui s'est formé il y a 92 millions d'années, à 8 kilomètres sous la surface de la mer.

Le climat

Chypre a un climat méditerranéen avec comme caractéristiques principales l'été chaud et sec de juin à septembre, l'hiver pluvieux mais doux de novembre à mars et les deux saisons de transition intermédiaires, l'automne et le printemps en octobre, avril et mai. Le pourcentage d'ensoleillement est élevé tout au long de l'année, particulièrement d'avril à septembre, dépassant en moyenne onze heures par jour.

Flore et faune

Les régions boisées couvrent environ le 17% de la superficie de l'île. La végétation naturelle se compose, entre autres, de forêts d'arbres à feuilles persistantes et à feuilles caduques, d'arbrisseaux et de fleurs. La flore comprend près de 1 800 espèces, sous-espèces et variétés indigènes, dont environ 140 (7%) sont endémiques. Le cyclamen (*Cyclamen cyprium*) a été déclaré plante nationale de Chypre, tandis que le chêne doré (*Quercus alnifolia*) est devenu l'arbre national de l'île.

La faune de Chypre comprend sept espèces de mammifères, 26 espèces d'amphibiens et de reptiles, 405 espèces d'oiseaux ainsi qu'une grande variété d'insectes, tandis que les eaux côtières de l'île abritent 197 espèces de poissons et diverses espèces de crabes, d'éponges et d'échinodermes.

Le plus grand animal sauvage vivant encore dans l'île est le mouflon chypriote, un type rare de mouton sauvage que l'on trouve uniquement à Chypre.

Réseau écologique européen Natura 2000 et biodiversité

Le réseau Natura 2000 est un vaste réseau européen d'espaces naturels protégés pour la préservation des espèces de flore, de faune, d'oiseaux et des habitats. À Chypre, il s'agit de 69 zones couvrant des zones terrestres et maritimes de plus de 10 000 km². Chypre fait partie des pays de l'UE où le pourcentage de couverture en zones protégées est le plus élevé.

Chypre abrite une riche biodiversité et des types d'habitats naturels avec des espèces de flore et de faune importantes et rares. En raison de son long isolement géographique, ainsi que de ses conditions géologiques et climatiques, Chypre présente un taux d'endémisme élevé et est considérée comme un point chaud de la biodiversité, tout en constituant en même temps l'un des couloirs migratoires les plus importants pour les espèces, en raison de sa situation géographique (entre trois continents).





12

Population

- 920 700 (décembre 2022) :
- 80,1% (737 200) Chypriotes grecs
 - 19,9% (183 500) étrangers

Statistiques démographiques (2022)

- Taux de naissance 11,2% pour mille habitants
Taux de mortalité 8,0% pour mille habitants
Taux de croissance 1,8%
Espérance de vie pour les hommes 79,6
Espérance de vie pour les femmes 83,3

Districts	Population (décembre 2022)
Nicosie	356.400
Limassol	258.300
Larnaca	153.800
Paphos	100.700
Famagouste	51.500

Villes	Population (décembre 2022)
Nicosie (la capitale)	264.900
Limassol	197.000
Larnaca	91.500
Paphos	70.900

Langues

Le grec et le turc sont les langues officielles. L'anglais est largement parlé.

Religion

Les Chypriotes grecs sont majoritairement chrétiens et adhèrent à l'Eglise autocéphale grecque orthodoxe de Chypre. Les Chypriotes turcs sont majoritairement musulmans sunnites, tandis que les Maronites appartiennent à l'Eglise Catholique Maronite, les Arméniens pour la plupart à l'Eglise Apostolique et Orthodoxe Arménienne et les Latins à l'Eglise Catholique Latine.

Patrimoine culturel

- Sites néolithiques (Chirokitia) ;
- Monuments classiques, hellénistiques et romains (Salamine, odéon antique de Paphos, mosaïques de la maison de Dionysos à Kato Paphos) ;
- Eglises et monastères byzantins et latins (l'église de Panayia d'Asinou, l'église de Ayios Nikolaos tis Stegis, le monastère de Kykkos) ;
- Châteaux et forteresses (remparts vénitiens de Nicosie, Château Saint-Hilarion, Château de Kantara, Château de Buffavento) ;
- Mosquées (mosquée Hala Sultan, mosquée Bayraktar).

Un effort tout particulier est déployé en vue de protéger et de sauvegarder le patrimoine culturel dans les régions occupées par la Turquie.

Multiculturalisme

Chypre constitue un carrefour géographique et un pont entre les cultures.

Conquise par de nombreuses puissances, Chypre a réussi à assimiler des influences culturelles variées. Sa position géographique et stratégique en a fait un exemple et un modèle de coexistence harmonieuse de différentes cultures. L'île est parsemée de monuments historiques et religieux aux thèmes, styles et philosophies les plus variés.

En tant qu'Etat membre de l'UE, Chypre contribue à la promotion de principes sur lesquels se fonde la construction européenne, c'est-à-dire la coexistence pacifique, la coopération, le respect de la diversité et la recherche d'une convergence d'idées.

Histoire

Les premières traces de civilisation sur l'île remontent au 10^e millénaire av. J.-C. (Néolithique précéramique A). Chypre a acquis son caractère grec après avoir été colonisée par les Grecs mycéniens-achéens entre le XIII^e et le XI^e siècle av. J.-C. Au milieu du IX^e siècle av. J.-C., des colons phéniciens commencèrent à arriver et à s'installer surtout dans la cité côtière de Kition. Par la suite, Chypre est passée successivement sous la domination des Assyriens, des Egyptiens et des Perses (VIII^e - IV^e siècle av. J.-C.). Elle a fait partie de l'Empire romain entre 30 av. J.-C. et 330 apr. J.-C. C'est à ce moment-là que le christianisme est arrivé à Chypre.

L'île a néanmoins gardé son identité grecque et, faisant partie de l'Etat hellénistique des Ptolémées d'Egypte lors de la période Hellénistique (310 - 30 av. J.-C.) et plus tard du monde grec orthodoxe de la Byzance (330 - 1191 apr. J.-C. -), elle a maintenu vivant son héritage ethnique. La langue et la culture grecques ont prédominé à travers les siècles, bien que l'île soit passée successivement sous la domination de nombreux conquérants étrangers - de Richard Cœur de Lion et de l'ordre du Temple (1191 - 1192), des Francs (les Lusignan), (1192 - 1489), des Vénitiens (1489 - 1571), des Ottomans (1571 - 1878) et des Britanniques (1878 - 1960).





14

Les Chypriotes grecs ont mené une lutte anticoloniale contre le régime colonial britannique de 1955 à 1959. En 1960, Chypre a obtenu son indépendance et est devenue une République constitutionnelle. Conformément aux accords de Zurich et de Londres, la Grèce, la Turquie et la Grande Bretagne étaient les garants de l'indépendance du pays, et la Grande Bretagne gardait deux bases militaires souveraines à Chypre. Les bases militaires, l'une à Akrotiri/Episkopi et l'autre à Dhékélia, couvrent 2,7% du territoire de l'île.

Conformément à la Constitution de la République de Chypre, le pouvoir politique était partagé entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs dans la proportion de 7 : 3. La communauté chypriote turque (18% de la population) bénéficiait ainsi d'une représentation de 30% dans le service public. De plus, la communauté chypriote turque disposait du droit de veto sur des questions importantes.

Les relations entre les deux communautés avaient été pacifiques et amicales pendant des siècles. Néanmoins, certaines dispositions des accords de Zurich et de Londres ainsi que de la Constitution de 1960 (imposées en réalité au peuple de Chypre) ont conduit à des conflits internes et à des ingérences étrangères. La Constitution elle-même mettait l'accent sur les différences entre les Chypriotes grecs et turcs, encourageant de ce fait les tendances en faveur de la division plutôt que de l'intégration entre les deux communautés. Les Chypriotes grecs étaient

déterminés à renforcer l'unité de l'Etat, tandis que les dirigeants Chypriotes turcs, sous la forte incitation de la Turquie, cherchaient à obtenir la ségrégation ethnique et la séparation géographique. Cette situation a donné lieu à des affrontements intercommunautaires de 1963 à 1967, ainsi qu'à des attaques aériennes et des menaces d'invasion par la Turquie.

En 1964, les Chypriotes turcs ont cessé de participer au gouvernement, au parlement et au service public.

De 1968 à 1974, des négociations intercommunautaires ont été menées sous l'égide de l'ONU, en vue de parvenir à un règlement du problème. Durant cette période, la tension entre les deux communautés s'est calmée et les violences ont quasiment cessé.

Une force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (actuellement un contingent de moins de 900 hommes) a été installée en 1964, à la suite des affrontements intercommunautaires qui ont éclaté en décembre 1963 et de menaces d'invasion proférées par la Turquie. Sa tâche principale aujourd'hui est de surveiller la zone tampon et de maintenir le cessez-le-feu, étant donné que plus de 40 000 soldats turcs continuent d'occuper la partie nord de l'île, suite à l'invasion turque de 1974, ce qui en fait l'un des endroits les plus militarisés du monde.

L'invasion et occupation militaire turques

Le 15 juillet 1974, la junte militaire au pouvoir en Grèce à l'époque, a perpétré un coup d'Etat, avec la complicité de collaborateurs Chypriotes grecs sur l'île, pour renverser le gouvernement de Chypre, élu démocratiquement. Le 20 juillet, la Turquie, utilisant le coup d'Etat comme prétexte a envahi Chypre en violation de la Charte des Nations unies et des principes qui régissent les relations internationales, prétendument pour rétablir l'ordre constitutionnel. Au lieu de cela, elle a occupé 36,2% du territoire de la République de Chypre. La Turquie continue depuis lors de défier de nombreuses résolutions des Nations unies exigeant le retrait de toutes les troupes étrangères de l'île.

Les conséquences de l'invasion turque furent tragiques. Des milliers de personnes ont été tuées, tandis qu'environ 180 000 Chypriotes grecs vivant dans la partie nord du pays, soit plus d'un tiers de la population, ont été expulsés de force de leurs maisons et de leurs propriétés et sont devenus des réfugiés dans leur propre patrie. Près de 20 000 autres Chypriotes grecs restés enclavés dans la zone occupée en 1974, ont été progressivement forcés d'abandonner leurs foyers pour chercher refuge dans

les régions contrôlées par le gouvernement, du fait qu'ils étaient constamment intimidés et se voyaient refuser l'exercice de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux. Aujourd'hui, leur nombre ne dépasse pas les 331 enclavés qui sont principalement des personnes âgées. En outre, les Chypriotes turcs ont été contraints de se déplacer vers les zones occupées dans le cadre de la politique turque de ségrégation ethnique.

À la suite de l'invasion turque, 1 619 Chypriotes grecs, civils et soldats, ont disparu. Beaucoup d'entre eux ont été arrêtés par les forces d'invasion turques et emprisonnés en Turquie, ou ont disparu après la fin des hostilités dans des zones sous le contrôle de l'armée turque. La plupart d'entre eux sont toujours portés disparus, en raison de la réticence de la Turquie à aider à déterminer leur sort. En outre, la politique de transfert et d'installation de colons turcs dans la partie occupée a modifié la structure démographique de l'île, à tel point que le nombre total de colons illégaux est presque le double de celui des Chypriotes turcs. Ce fait entraîne des conséquences sociales et politiques évidentes pour les Chypriotes turcs eux-mêmes, qui ont exprimé à plusieurs reprises leur désaccord avec l'afflux massif de colons. En conséquence, des milliers de personnes ont été contraintes d'émigrer.





16

L'invasion et l'occupation turques ont provoqué un effondrement économique dans la partie nord de l'île, qui avait été jusqu'en 1974 la partie la plus riche et la plus développée. Par ailleurs, l'île a perdu 70% de son potentiel productif et 30% de la population s'est retrouvée au chômage.

Une grande partie du patrimoine culturel dans les régions occupées a été détruite et vandalisée, et des lieux de culte ont été profanés. La destruction du patrimoine culturel a été commise en grande partie par l'armée turque et par des ressortissants turcs et se poursuit encore avec la collaboration de la puissance occupante.

Des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU, des résolutions adoptées par de nombreuses autres organisations internationales, reflètent la condamnation de l'invasion turque et de tous les actes ultérieurs d'agression contre Chypre, appellent au retour de tous les réfugiés dans leurs foyers dans des conditions de sécurité et à la détermination du sort des disparus, ainsi qu'au retrait immédiat de l'île de toutes les troupes étrangères, et exigent le rétablissement des droits de l'homme et le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre. En outre, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé la Turquie responsable de violations massives et systématiques des droits de l'homme à Chypre.

Les Nations Unies ont pris diverses initiatives pour résoudre le problème de Chypre et réunifier l'île au moyen de cycles successifs de négociations intercommunautaires qui se déroulent depuis 1974. Malheureusement, les progrès ont été compromis, de diverses manières, par la partie turque et les dirigeants chypriotes turcs, qui recherchent un règlement qui laisserait Chypre définitivement divisée. La partie chypriote grecque, quant à elle, insiste sur une véritable réunification du pays.

Le 24 avril 2004, le peuple chypriote a été appelé à approuver ou à rejeter une proposition de règlement global de la question chypriote (Plan Annan V) présentée par le Secrétaire général de l'ONU, par le biais de deux référendums séparés mais simultanés organisés par les deux communautés. Les Chypriotes grecs ont rejeté le plan à une nette majorité de 75,8% parce qu'ils avaient le sentiment qu'il n'était pas équilibré et ne répondait pas à leurs préoccupations essentielles concernant la sécurité, la fonctionnalité et la viabilité de la solution. Par leur vote, les Chypriotes grecs ont rejeté le Plan spécifique et incomplet qui leur était présenté, car il ne conduisait pas à une véritable réunification des institutions, du peuple, du territoire et de l'économie de Chypre. Au contraire, les Chypriotes turcs (y compris les votes des colons illégaux venus de Turquie) ont voté en faveur du Plan avec une majorité de 64,9%.

Le résultat négatif du référendum a rendu le plan Annan invalide dans son intégralité. Le gouvernement chypriote reste néanmoins résolument attaché à la mission de bons offices du Secrétaire général et à un processus de paix substantiel qui faciliterait la réalisation d'un règlement global. Il a donc cherché à donner un nouvel élan au processus de paix afin de trouver une solution communément acceptée qui réponde aux préoccupations de tous les Chypriotes.

Dans ce contexte, le 8 juillet 2006, le Président de la République de Chypre de l'époque, Tassos Papadopoulos, et le chef de la communauté chypriote turque, Mehmet Ali Talat, ont signé un accord sur un « ensemble de principes » pour la solution du problème chypriote.

Ils ont réaffirmé l'engagement des deux communautés en faveur de la réunification de l'île sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire et ont convenu de procédures pour préparer le terrain à des pourparlers globaux qui conduiraient à une solution durable.

Malgré le coup porté par le refus de la partie turque d'appliquer l'accord du 8 juillet, le processus de paix a été relancé en 2008, immédiatement après l'élection du président de la République Demetris

Christofias, avec le début de négociations directes entre les deux communautés. Ce processus a toutefois été interrompu au printemps 2012 lorsque la partie turque a refusé de coopérer à la poursuite des négociations et à la résolution des questions en suspens.

Après son élection en 2013, le président de la République, Nicos Anastasiades, a pris l'initiative de créer un nouvel élan pour un nouveau cycle de négociations en présentant un ensemble de propositions visant à restaurer la confiance mutuelle entre les deux communautés. Les pourparlers ont repris après la nomination d'un négociateur chypriote grec et d'un négociateur chypriote turc, après que le président de la République et le dirigeant chypriote turc de l'époque, Dervis Eroglu, se sont mis d'accord sur une déclaration commune le 11 février 2014, qui définit le cadre et les principes de base d'un règlement du problème chypriote, ainsi que la méthodologie du processus de négociation.

Toutefois, les négociations ont été reportées à la suite des actions provocatrices de la Turquie dans la zone économique exclusive de Chypre et ont repris le 15 mai 2015, après l'élection de Mustafa Akinci à la tête de la communauté chypriote turque. En juin 2017, les négociations avaient progressé de manière intensive et des progrès significatifs avaient été





réalisés sur un nombre important de questions. Malheureusement, la Conférence internationale sur Chypre, tenue à Crans Montana, en Suisse (du 28 juin au 7 juillet 2017) et axée principalement sur les questions de sécurité et de garanties après le règlement, s'est terminée sans résultat, en raison de l'insistance de la Turquie à avoir le droit d'intervenir unilatéralement à Chypre, de maintenir un système anachronique de garanties et une présence permanente de troupes à Chypre après la solution.

L'ancien président Anastasiades a déclaré à plusieurs reprises son engagement à travailler sans relâche pour mettre fin à la situation inacceptable actuelle à Chypre et pour parvenir à un règlement fonctionnel et global, qui non seulement améliorerait le rôle régional du pays, mais contribuerait également à la

stabilité et à la prospérité dans la région, faisant de Chypre un exemple de coexistence pacifique dans une région turbulente. Ce qui est recherché est une solution viable, durable et fonctionnelle qui garantira que Chypre reste un État membre moderne de l'UE et de l'ONU, avec une pleine souveraineté, une indépendance et une intégrité territoriale.

Le président Christodoulides reste engagé dans les efforts visant à créer des conditions favorables au niveau international dans le but de reprendre les pourparlers pour parvenir à une solution globale, durable et fonctionnelle au problème chypriote, sur la base des cadres convenus et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et des principes et valeurs de l'UE, dont Chypre est un État membre.

Economie

Bien que le problème politique de Chypre demeure non résolu, l'économie de marché dans la partie de l'île contrôlée par le gouvernement s'est remarquablement redressée depuis 1974. Le succès économique est attribué, entre autres, à l'adoption d'un système d'économie de marché, à la poursuite de politiques macroéconomiques saines par les gouvernements successifs, ainsi qu'à l'existence d'entreprises dynamiques et flexibles et d'un personnel hautement qualifié et spécialisé. Au cours des trois dernières décennies, l'économie chypriote s'est transformée, passant d'une économie agricole à une économie reposant sur les services et l'industrie légère. Chypre est aujourd'hui une importante destination touristique ainsi qu'une économie moderne aux services dynamiques, dotée d'infrastructures naturelles et sociales développées.

Le 1er janvier 2008, Chypre a adhéré à la zone Euro et adopté l'euro comme monnaie officielle, remplaçant la livre chypriote.

La crise financière internationale de 2013, qui a eu un impact significatif sur la croissance mondiale, a

aussi affecté Chypre, obligeant le gouvernement à soumettre une demande d'assistance au mécanisme de soutien fourni par la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international (Troïka). L'accord de prêt correspondant et un programme d'ajustement budgétaire (protocole d'accord) ont été signés avec la Troïka au printemps 2013 dans le but de rétablir la stabilité économique.

Trois ans plus tard, le 31 mars 2016, Chypre est sortie du programme d'ajustement budgétaire après avoir mis en œuvre avec succès ses dispositions et avoir relevé les défis budgétaires, bancaires et structurels, marquant ainsi sa sortie de la récession. L'Eurogroupe, le Fonds monétaire international et les responsables de l'UE ont félicité Chypre pour son travail acharné et son dévouement, ainsi que pour ses réalisations importantes, qui comprennent, entre autres, la reprise impressionnante de l'économie, qui est revenue à des taux de croissance positifs en 2016, avec un taux de croissance d'environ 3,4%, la stabilisation du secteur bancaire, le retour de la position budgétaire du pays sur une trajectoire soutenable, la réduction de la dette publique, le rétablissement de l'accès aux marchés internationaux de capitaux et les améliorations





20

continues de sa notation de crédit par les agences de notation internationales.

Il est souligné que l’engagement déclaré du gouvernement est de maintenir des politiques macroéconomiques et budgétaires prudentes et de continuer à promouvoir les réformes structurelles. Son objectif est également de maintenir les avantages de Chypre, tels que ses infrastructures avancées et son système fiscal favorable, afin de renforcer la compétitivité de l’économie.

En outre, des prospections récentes de gaz naturel dans la zone économique exclusive (ZEE) de Chypre pourrait révéler d’importantes réserves de gaz naturel qui apporteront des avantages économiques à Chypre dans un avenir proche.

Secteur	Contribution au PIB*		
	2016	2022	2023
Primaire	2,4	1,8	1,8
Secondaire	12,4	13,8	13,9
Tertiaire	85,2	84,4	84,3

Autres données financières

Revenu par habitant (en euros)

	2016	2022	2023
	€22.328	€30.434	€32.097
Inflation	-1,4%	8,4%	3,5%
Taux de croissance (%)	6,6%	5,1%	2,5%
Chômage	12,9%	6,8%	6,1%

Population active

	2016	2022	2023
	417.069	483.290	493,256

Population avec emploi rémunéré

	2016	2022	2023
	363,060	450.541	463.178

**Produit intérieur brut*

Transport international et maritime

La position stratégique de Chypre, son environnement fiscal favorable, sa main-d’œuvre qualifiée, l’excellence de ses télécommunications, ainsi que son système bancaire et judiciaire moderne font de Chypre un pont idéal entre l’Union européenne et le Moyen-Orient.

L'environnement accueillant de Chypre, propice à l'esprit d'entreprise, et ses services de soutien se comparent favorablement à ceux des meilleurs centres d'affaires au monde. L'île est considérée comme l'un des principaux centres d'affaires internationales parmi quelque 50 pays offrant des facilités similaires.

Les investisseurs étrangers peuvent enregistrer une société directement auprès du Registre des sociétés et obtenir les autorisations nécessaires, le cas échéant, par les autorités compétentes. Chypre est aussi un centre de transports maritimes et aujourd'hui elle a sur son registre l'une de plus grandes flottes marchandes au monde avec 1 652 (2023) navires immatriculés. De plus, Chypre est un important centre de gestion de navires, avec environ 60 sociétés de gestion de navires sur son territoire. Quelques une de ces sociétés sont parmi les plus grandes sociétés de leur secteur au monde.

Services

Les services constituent le secteur qui connaît la croissance la plus rapide, contribuant à près de 80% du PIB de Chypre et employant plus de 70% de la

main-d'œuvre. Ces dernières années, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les services professionnels, ainsi que les fonds d'investissement, ont joué un rôle important dans la diversification de l'économie chypriote. Les services gagnent en importance, contribuant à la nouvelle stratégie à long terme de Chypre pour le développement durable et sont essentiels à une diversification et une orientation plus poussées de l'économie vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée.

Le secteur du tourisme joue un rôle important dans l'économie locale. En 2023, 3,8 millions de touristes ont visité Chypre, principalement en provenance du Royaume-Uni (33,9%), d'Israël (10,7%), de Pologne (7,1%), d'Allemagne (5,5%), de Grèce (4,9%) et de Suède (3,8%), générant des revenus d'environ 3 milliards d'euros.

Les résultats de 2023 sont particulièrement encourageants, car le secteur du tourisme s'est désormais complètement rétabli et est revenu aux niveaux d'avant la pandémie. Les perspectives sont également positives, car le secteur continue de croître en mettant l'accent sur le facteur humain, la transformation numérique et la transition verte.





22

Hydrocarbures et ZEE

L'objectif ultime est de transformer Chypre en un centre énergétique régional de la Méditerranée orientale. Notre pays, en tant qu'État membre à part entière de l'Union européenne, se concentre sur l'exploitation de ses ressources en hydrocarbures et la construction de l'infrastructure énergétique nécessaire, contribuant au renforcement de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'UE. Chypre a le potentiel de contribuer à la transformation de la Méditerranée orientale en une région de développement économique durable et équilibré, en renforçant la stabilité politique et en améliorant les relations bilatérales et multilatérales avec les pays voisins, en capitalisant sur les synergies découlant de l'exploitation des hydrocarbures dans la région.

À ce jour, trois cycles d'octroi de licences d'exploration d'hydrocarbures ont été annoncés en 2007, 2012 et 2016 et deux procédures d'octroi de licences pour les blocs 7 (2019) et 5 (2021). Le résultat a été la conclusion d'un total de dix contrats d'exploration et de partage proportionnel de la production pour un nombre égal de blocs de la ZEE chypriote, sur la base desquels neuf licences d'exploration d'hydrocarbures sont actuellement en vigueur, comme suit :

- Blocs 2, 3 et 9 : Eni Cyprus Limited (Opérateur), Kogas Cyprus Limited et TotalEnergies EP Cyprus B.V.;
- Blocs 6 et 8 : Eni Cyprus Limited (Opérateur) et TotalEnergies EP Cyprus B.V. ;
- Blocs 7 et 11 : TotalEnergies EP Cyprus B.V. (Administrateur) et Eni Cyprus Limited ;
- Blocs 5 et 10 : ExxonMobil Exploration and Production Cyprus (Offshore) Limited (Opérateur) et QatarEnergy International E&P LLC.

En juin 2015, la commercialisation du gisement « Aphrodite » a été annoncée, dans le bloc d'exploration 12, confirmant l'existence de réserves récupérables de gaz naturel d'environ 4,5 trillions de pieds cubes (tcf). En 2019, la République de Chypre a approuvé le plan de développement et de production du gisement « Aphrodite » soumis par le titulaire de la licence et une licence d'exploitation a été délivrée. Cet événement constitue une étape importante dans la transition de Chypre de la phase d'exploration des hydrocarbures à celle de l'exploitation.

Il est à noter que le consortium détenteur de la licence pour « Aphrodite » se compose de Chevron Cyprus Limited, NewMed Energy Limited Partnership et BG Cyprus Limited.

Les travaux de recherche des détenteurs de licence ont conduit à quatre autres découvertes dans la ZEE chypriote et, plus précisément :

- Calypso (2018), Cronos (2022) et Zeus (2022) sur le Block 6 ;
 - Glafcos (2019) sur le Block 10.
- L'exploitation des gisements susmentionnés, qui contiendraient entre 14 et 18 trillions de pieds cubes (tcf) de quantités exploitables de gaz naturel, devrait apporter des avantages économiques importants à Chypre dans un avenir proche.

Energie verte

Chypre soutient les efforts de l'UE pour freiner le changement climatique, à travers l'élaboration d'un plan intégré pour l'énergie et le climat, qui comprend des mesures et des politiques spécifiques pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et de neutralité climatique d'ici 2050. Les principaux piliers du Plan national pour l'énergie et le climat sont les suivants :

(i) L'approvisionnement énergétique de Chypre, au coût le plus bas possible. Ce pilier comprend les efforts visant à introduire le gaz naturel à des fins de production d'électricité et à promouvoir davantage les sources d'énergie renouvelables (EnR). En ce qui concerne les énergies renouvelables, un guichet unique a été mis en place pour l'octroi rapide de

licences pour les projets d'énergies renouvelables et une plateforme électronique a été créée pour la soumission et le traitement des demandes pertinentes. Dans le but de réduire le coût de l'électricité pour les ménages et les entreprises, l'installation de systèmes RES pour l'autoconsommation est encouragée et de généreuses incitations financières sont offertes.

(ii) Améliorer l'efficacité du secteur énergétique du pays. Au cours de la période de programmation jusqu'en 2027 inclus, environ 457 millions d'euros ont été débloqués par le ministère de l'Énergie, qui seront principalement utilisés pour fournir des incitations financières aux ménages, aux entreprises et aux organismes publics pour investir dans les énergies renouvelables et dans les mesures d'efficacité énergétique.

(iii) La création de l'infrastructure nécessaire pour sortir Chypre de son isolement énergétique par rapport aux réseaux transeuropéens, la modernisation, l'expansion et la numérisation du réseau de transport et de distribution d'électricité et la promotion des systèmes de stockage. À cette fin, un budget d'environ 120 millions d'euros a été budgétisé, provenant de fonds européens, pour l'extension, la modernisation et la numérisation des réseaux, y compris l'installation de compteurs intelligents. En outre, pour la création d'infrastructures de stockage d'énergie, 40 millions





24

d'euros a été obtenu auprès du Fonds pour une transition juste, tandis que pour la levée de l'isolement des réseaux électriques, 100 millions d'euros ont été obtenus pour le projet d'intérêt commun de l'UE concernant l'interconnexion électrique de Chypre, de Grèce et d'Israël.

Secteur secondaire

Pour 2023, la contribution du Secteur secondaire au PIB était de 13,9%. Les branches les plus importantes du secteur industriel sont celles de l'alimentation et des boissons, des produits chimiques, des produits pharmaceutiques et des produits en caoutchouc et en plastique, des produits non métalliques et métalliques.

Développement industriel

Pour le gouvernement, l'amélioration et la modernisation de l'industrie constituent un pilier important du développement. L'objectif principal est d'augmenter progressivement la contribution de l'industrie au PIB. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre la nouvelle politique industrielle, qui vise à faciliter et développer l'activité industrielle à travers la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé. La politique se concentre sur la résolution des problèmes structurels de l'industrie, le développement d'infrastructures de développement/production durables, la promotion de l'économie circulaire, l'amélioration de l'accès au financement, l'amélioration de l'environnement

industriel, la transformation numérique, le développement des compétences et le renforcement du commerce, de l'extraversion et de l'investissement. L'objectif de la nouvelle politique industrielle est d'améliorer la compétitivité des entreprises et des industries chypriotes en créant des conditions appropriées pour leur transformation en entreprises fondées sur les principes de la transition verte et numérique (double transition).

Transformation numérique, recherche et innovation

Avec des extensions horizontales à une multitude de réformes et d'actions envisagées dans le cadre de la « Vision 2035 », la transformation numérique, la recherche et l'innovation sont des éléments clés pour un modèle de développement plus moderne et plus durable pour notre pays. Le ministre délégué, fidèle à ses objectifs et utilisant des ressources nationales et européennes, a entrepris un plan global pour accélérer la transition numérique, qui se concentre simultanément sur des axes multiples et tout aussi importants.

Un accent particulier est mis sur la modernisation des infrastructures publiques, ainsi que sur la digitalisation des services publics, tout en simplifiant les procédures y afférentes, afin de fournir un service rapide, direct et de qualité aux citoyens et aux entreprises. Dans le but d'assurer un accès universel aux réseaux à très haut débit, le ministre délégué modernise les structures de télécommunications

dans tout le pays et renforce la sécurité de l'espace numérique et la protection des infrastructures critiques de Chypre.

Pour garantir que chacun dispose des ressources nécessaires pour utiliser et bénéficier de la révolution numérique, le ministère délégué met en œuvre des actions visant à améliorer les compétences numériques de la main-d'œuvre du pays et de la société dans son ensemble. Nous donnons une impulsion à la modernisation numérique des entreprises et encourageons activement les investissements dans l'innovation, ainsi que la coopération productive entre le monde de la recherche et celui des affaires, afin que des solutions innovantes trouvent leur chemin vers le marché et apportent des changements substantiels dans la vie quotidienne des citoyens, tout en renforçant l'économie.

En collaboration avec tous les organismes concernés, nous travaillons méthodiquement et résolument pour une Chypre moderne et compétitive, avec la technologie et l'innovation comme pierre angulaire.

Importations

Les importations de biens sont divisées en catégories en fonction de leur utilisation économique : biens de consommation, carburants et lubrifiants, intrants intermédiaires, équipements de transport et biens d'investissement.

En 2022, l'Union européenne est restée la principale source d'approvisionnement en marchandises du marché chypriote, avec une part de 61,3 % des importations totales. Les principaux fournisseurs des pays de l'Union européenne étaient la Grèce, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Belgique et la France.

Exportations

Les exportations nationales les plus importantes sont les combustibles fossiles et les huiles, es produits pharmaceutiques, le halloumi, les déchets et rebuts de papier, de verre et de métal, les pommes de terre, les jus de fruits et de légumes, les poissons et les équipements de télécommunication. En 2022, les exportations vers les pays de l'Union européenne ont représenté 29,7% du total des exportations nationales, les principaux marchés étant la Grèce,





26

l'Allemagne, la Suède et la France. En outre, 16,6% des exportations totales ont été absorbées par les pays du Moyen-Orient, tandis que 16,2% ont été absorbées par les pays asiatiques.

Commerce de transit

En raison de sa situation géographique, Chypre est devenue un important centre de commerce de transit avec le plus grand volume de réexportations destinées principalement aux pays tiers. Les réexportations de marchandises pour 2022 ont enregistré une part de 60,4% des exportations totales.

Secteur primaire

La contribution de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au PIB en 2023 représente 1,8%. Les principales cultures sont les pommes de terre, les céréales, les agrumes, la vigne et les olives. Dans le secteur de l'élevage, on élève principalement des bovins, des ovins et des caprins, des porcs et de la volaille. La production de poisson provient principalement de la pêche côtière, du chalutage et de la pisciculture.

Produits agricoles et alimentaires

Grâce à son climat unique et à sa diversité géologique, Chypre produit une gamme de produits

d'excellente qualité. L'olivier fournit la célèbre huile d'olive, un aliment de base du régime méditerranéen, tandis que la viticulture de la campagne chypriote a une longue tradition avec des vins locaux, comme le célèbre « Commandaria », l'un des plus anciens vins du monde. Les agrumes chypriotes, tels que les oranges, les mandarines et les citrons, se distinguent par leur qualité. Parmi les produits qui ont gagné en reconnaissance, on trouve le halloumi AOP, un fromage traditionnel de Chypre ayant la particularité de ne pas fondre à haute température, le Loukoumi Geroskipou, l'un des plus anciens produits de confiserie chypriote, ainsi que le Choiromeri Pitsilias IGP, le Lountza Pitsilias IGP et le Loukaniko Pitsilias IGP, des saucisses fumées à base de vin qui sont préparées dans les villages montagneux de Pitsilia selon le savoir-faire traditionnel des habitants de la région, en utilisant du vin rouge sec local. Ces produits, ainsi que d'autres produits agricoles et aliments locaux traditionnels, révèlent au visiteur le caractère unique de la gastronomie chypriote.

Ressources naturelles

Les ressources naturelles de l'île comprennent le cuivre, le gypse, le bois, le marbre et la bentonite, mais leurs réserves ne sont pas en quantités significatives. L'un des problèmes les plus graves auxquels Chypre a été confrontée au fil du temps est le manque d'eau. Pour résoudre ce problème, des barrages et des usines de dessalement de l'eau de mer ont été construits.

Prospérité

À Chypre, depuis le 01/01/2019, le Système général de santé (GESY) a commencé à fonctionner, offrant une couverture universelle de la population en services de santé, tant en milieu hospitalier qu'en ambulatoire. L'Organisme d'Assurance Maladie (OAM), responsable du ΓΕΣΥ, est une personne morale de droit public. En outre, un certain nombre de prestataires de services de santé (médecins, hôpitaux, etc.) restent en dehors du système de santé général et fournissent leurs services de manière privée.

Selon les données actualisées pour 2024, 82 hôpitaux, cliniques et garderies fonctionnent. Parmi ceux-ci, 9 sont publics (6 généraux, 2 ruraux et 1 psychiatrique) et sont gérés par l'Organisation des services de santé de l'État (OKYpY) et 73 sont privés et ont été inspectés et agréés par le Surintendant des hôpitaux privés du ministère de la Santé. Parallèlement, 34 centres de soins de santé primaires urbains et ruraux sont exploités par l'OKYpY et plusieurs polycliniques privées.

Au sein du système général de santé, tous les hôpitaux et centres de santé publics, ainsi que 60 des 73 hôpitaux privés agréés, fonctionnent et fournissent leurs services. Les 13 hôpitaux restants fournissent leurs services de manière privée en dehors du système de santé général. De plus, au sein du GESY, les services médicaux sont offerts par des

médecins généralistes pour adultes et pour enfants, qui fournissent des soins de santé primaires. Si nécessaire, ils orientent les patients vers des médecins spécialistes, des hôpitaux, des laboratoires cliniques et d'autres services de santé pour des soins complémentaires. En outre, le GESY fournit les médicaments et les dispositifs médicaux nécessaires, prescrits par les médecins traitants.

Outre le GESY, il existe également le secteur privé de la santé dans lequel opèrent un nombre plus restreint de prestataires de santé et auquel les citoyens peuvent avoir accès grâce à une compensation directe à partir de leurs revenus (paiement direct) ou par le biais d'une assurance privée.

Dans le cadre de la politique sociale moderne de l'État, le ministre délégué à la Protection sociale fournit des services par l'intermédiaire du Service de gestion des prestations sociales, qui comprennent la gestion de toutes les prestations sociales telles que le Revenu Minimum Garanti, l'Allocation Familiale, l'Allocation Famille Monoparentale, l'Allocation Honoraire pour Mères de Nombreux Enfants, l'Allocation pour Retraités de Faible Retraite, etc. Le Département de l'inclusion sociale des personnes handicapées apporte un soutien aux personnes handicapées par le biais de prestations sociales et de services d'autonomisation pour leur participation active et efficace au marché du travail. Parallèlement, les services de protection sociale fournissent des





services sociaux grâce auxquels ils soutiennent de manière holistique l'individu et la famille, autonomisent et garantissent la dignité et les droits des groupes vulnérables de la population, améliorent leur vie et développent leur plein potentiel.

Education

L'éducation est dispensée par l'enseignement préscolaire et primaire, l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique et professionnel, les écoles spéciales, les universités publiques et privées ainsi que les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

L'éducation est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. L'enseignement obligatoire préscolaire, primaire et secondaire dans les écoles publiques, ainsi que les programmes d'enseignement supérieur de premier cycle dans les universités publiques, sont dispensés gratuitement.

Il existe trois universités publiques à Chypre : l'Université de Chypre et l'Université ouverte de Chypre à Nicosie et l'Université de technologie de Chypre à Limassol. Il existe également neuf universités privées et sept établissements publics d'enseignement supérieur et 41 privés

Chypre se classe très haut en termes de pourcentages de diplômés de l'enseignement supérieur, puisque la majorité des diplômés de l'enseignement secondaire poursuivent leurs études à un niveau supérieur. Chypre est également une destination attrayante pour les études supérieures, car les établissements d'enseignement supérieur offrent une variété de programmes d'études de qualité dans un environnement académique moderne et en constante évolution.

Vie culturelle

Chypre offre une vie culturelle riche qui reflète son patrimoine culturel et son histoire à travers les siècles, la diversité et la création artistique qui font partie intégrante de son identité culturelle.

Une grande importance est accordée à la promotion de la culture contemporaine, avec un accent particulier sur la littérature, la musique, la danse (contemporaine et classique), les arts visuels, le cinéma, le théâtre et la culture traditionnelle.

Dans ce contexte, le Département de la culture contemporaine du ministère délégué à la culture organise chaque année des festivals d'État internationaux dans divers secteurs de l'industrie créative. Parallèlement, l'activité des institutions culturelles locales, des groupes créatifs et des

créateurs culturels, à l'intérieur et à l'extérieur de Chypre, est renforcée par une série de programmes de financement, mais aussi par des expositions rétrospectives d'artistes chypriotes historiques et contemporains. Des expositions sont également organisées dans le cadre d'échanges culturels avec d'autres pays ou en collaboration avec des musées et institutions artistiques étrangers.

Le bâtiment néoclassique Majestic abrite d'importantes œuvres de la collection d'État, de la fin du XIXe siècle au début du XXe siècle, tandis que le bâtiment SPEL, à côté de la porte de Famagouste, présente des expositions et des événements parallèles liés à l'art moderne et contemporain, à l'architecture et au design.

Au-delà de l'art contemporain, Chypre possède également un riche patrimoine culturel. Des monuments et sites antiques, tels que des colonies, des nécropoles, des théâtres, des fortifications, des châteaux, des monastères et des églises, racontent l'histoire de l'île depuis l'âge de pierre jusqu'à nos jours. Certains de ces monuments sont également inscrits sur la Liste du patrimoine mondial culturel et naturel, la plus importante archive de monuments et de lieux d'une valeur inestimable pour toute l'humanité. Ces sites et monuments archéologiques, qui sont sous la protection du Département des

Antiquités du ministère délégué à la culture, sont des destinations importantes pour chaque visiteur et contribuent à la compréhension et à l'appréciation du patrimoine culturel de l'île.

Il existe également un certain nombre de musées en activité à Chypre, le plus important et le plus grand d'entre eux étant le Musée de Chypre à Nicosie. Les musées abritent d'importantes collections d'antiquités et d'œuvres d'art chypriotes, des collections d'icônes byzantines, ainsi que des objets d'art populaire et d'artisanat.

Des actions sont également menées pour promouvoir et préserver l'artisanat chypriote, ainsi que pour développer la production artisanale locale en mettant l'accent sur l'artisan - maître artisan, ainsi que pour promouvoir les formes modernes de production artisanale et de design, par l'intermédiaire du Service compétent de l'artisanat chypriote du ministère délégué à la Culture.

Dans le cadre de l'effort visant à créer une archive vivante de la culture et de l'histoire, reliant le passé au présent et véhiculant des valeurs qui résistent à l'épreuve du temps, le Bureau de presse et d'information a créé la série Art dans la ville. La série Art dans la ville n'est pas simplement un recueil d'œuvres artistiques, mais un récit, un documentaire





30

vivant sur l'âme humaine, telle qu'elle est capturée à travers l'art et les créateurs eux-mêmes.

Au fil des épisodes de la série, le spectateur découvrira Chypre telle que ses artistes la voient et l'expriment ; un pays plein de contrastes, aux racines profondes dans le temps, qui renaît sans cesse à travers ses arts.

La nouvelle série d'hommages du Bureau de presse et d'information du PENNA est également une initiative qui aspire à créer une archive vivante de la culture et de l'histoire. Son objectif est de rapprocher les citoyens et les visiteurs de Chypre de son riche patrimoine littéraire et poétique.

À travers les œuvres et les histoires d'écrivains et de poètes chypriotes, la série jette un pont entre le passé et le présent, gardant vivants les valeurs et les messages qui résistent à l'épreuve du temps. Chaque épisode invite le spectateur à s'immerger dans l'essence de la création littéraire chypriote, mettant en valeur l'inspiration et la passion de ses créateurs.

De plus, la série « Mythes de Chypre » du Bureau de presse et d'information dévoile la richesse du folklore chypriote, où des héros légendaires tels que Digenis et Regina, des gobelins espiègles et des créatures de fer mythiques prennent vie sous vos yeux. Chaque histoire, profondément enracinée dans les traditions vivantes de l'île, transmet la sagesse, les peurs et les rêves de générations, ouvrant une

fenêtre sur l'âme de la culture chypriote. À travers des images impressionnantes et une narration captivante, Mythes de Chypre relie le passé ancien au présent, mettant en valeur la magie intemporelle du patrimoine de l'île.

Toutes les productions PIO sont à retrouver à l'adresse suivante : www.youtube.com/@PIOcy



Art in
the City



KYPROS - CYPRUS





REFERENCE

Motorway	
Main road	
Rivers	
Lakes	
Town	
Community	
Airport	
UN Ceasefire Line (1974)	
District Boundary	
UK Sovereign Base Area Boundary	

© STATE COPYRIGHT RESERVED

Chronologie

References

CHRONOLOGIE

L'histoire de Chypre remonte au 10e millénaire av. J.- C.

2e et 1er millénaire av. J.- C.	Les Grecs mycéniens et achéens s'installent à Chypre, apportant la culture grecque sur l'île
30 av. J.-C. – 330 apr. J.-C.	Chypre est une province de l'Empire romain
330-1191 apr. J.-C.	Chypre est une province de l'Empire byzantin
1191-1571	Chypre sous la domination des Croisés : de l'Ordre des Templiers, des Lusignan (1192-1489) et des Vénitiens (1489-1571)
1571-1878	Chypre sous la domination ottomane
1878	Chypre est louée à la Grande-Bretagne par l'Empire ottoman
1914	Annexion de Chypre par la Grande-Bretagne suite à l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés de l'Allemagne durant la 1ère Guerre mondiale
1923	Le Traité de Lausanne est signé et la Turquie renonce à tous ses droits sur Chypre
1925	Chypre est proclamée colonie de la couronne britannique
1931	Premier soulèvement chypriote grec contre la domination britannique
1954	La Grèce soulève la question de l'autodétermination de Chypre au Conseil de sécurité de l'ONU
1955-1959	Lutte de libération anticoloniale contre la domination britannique

1959	En vertu des accords négociés à Zurich et à Londres par la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne, Chypre obtient son indépendance
1960-16 août	Proclamation officielle de la République de Chypre
1963	Le président Makarios propose des amendements constitutionnels qui sont rejetés par la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs. Insurrection des extrémistes chypriotes turcs
1964	Arrivée de la force de maintien de la paix de l'ONU (UNFICYP) à Chypre. La Turquie bombarde l'île et menace d'envahir Chypre
1967	La Turquie menace à nouveau d'envahir Chypre
1968	Début des négociations sous l'égide de l'ONU entre la communauté chypriote grecque et chypriote turque en vue de trouver un règlement au conflit intercommunautaire
1974-15 juillet	La junte militaire grecque organise un coup d'Etat contre le gouvernement de la République de Chypre
- 20 juillet	La Turquie envahit Chypre et occupe 36,2% de la République lors d'une opération militaire à deux phases
1983	Les dirigeants chypriotes turcs, soutenus par la Turquie, proclament unilatéralement la « République turque de Chypre du Nord » (« RTCN ») dans la partie de Chypre occupée par la Turquie. Le Conseil de sécurité de l'ONU et toutes les organisations internationales importantes condamnent cet acte et demandent le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Le Conseil de sécurité déclare l'acte sécessionniste « juridiquement invalide »
1990	La République de Chypre dépose sa candidature pour adhérer à l'UE
1998	Début des négociations d'adhésion entre Chypre et l'UE

2003-16 avril	La République de Chypre signe le Traité d'adhésion à l'UE à Athènes
2004-24 avril	Les Chypriotes grecs rejettent massivement le Plan Annan (version V) puisqu'il ne répondait pas à leurs préoccupations principales. Les Chypriotes turcs approuvent le plan
- 1er mai	La République de Chypre devient membre de l'Union européenne
2006-8 juillet	Le président de Chypre et le dirigeant chypriote turc sont convenus d'un ensemble de principes (l'Accord du 8 juillet) en vue d'aider le processus de paix à Chypre
2008-1er janvier	Chypre adhère à la zone euro
- 3 septembre	Le Président de Chypre et le dirigeant chypriote turc entament des négociations directes et globales sur la question chypriote
2010-1er octobre	La République de Chypre célèbre le 50e anniversaire de son indépendance
2012-1 juillet-31 décembre	La République de Chypre assure pour la première fois la Présidence au Conseil de l'Union européenne
2014-11 février	Le Président de la République de Chypre et le dirigeant chypriote turc conviennent d'une déclaration commune sur la reprise des négociations sur le problème chypriote
2015-15 mai	Reprise des pourparlers sur la question chypriote entre le Président de la République de Chypre et le nouveau dirigeant chypriote turc, sous les auspices des Nations unies
2017-28 juin-7 juillet	La Conférence internationale sur Chypre, tenue à Crans Montana, en Suisse et axée principalement sur les questions de sécurité et de garanties après le règlement, s'est terminée sans résultat, en raison de l'insistance de la Turquie à avoir le droit d'intervenir unilatéralement à Chypre, pour maintenir un système anachronique de garanties et une présence permanente de troupes à Chypre après la solution

2018-26 octobre

Le Président de la République de Chypre et le dirigeant chypriote turc annoncent l'ouverture des points de passage de Deryneia et de Lefka le 12 novembre 2018

2021-Juillet

Le Conseil de sécurité condamne l'annonce du 20 juillet par les dirigeants turcs et les dirigeants de la communauté chypriote turque concernant la poursuite de l'ouverture de la ville bouclée de Varosha, appelant à l'annulation de toutes les mesures prises à Varosha depuis octobre 2020. Il souligne que les actions unilatérales, qui s'opposent à ses décisions et pourraient accroître les tensions, doivent être évitées

2024-5 janvier

Le Secrétaire général des Nations unies nomme Mme Maria Angela Cuellar Holguin comme son Envoyée personnelle pour Chypre.

REFERENCES

Pour toute information, veuillez consulter les sites Internet suivants :

République de Chypre – www.cyprus.gov.cy

Présidence de la République de Chypre – www.presidentcy.gov.cy

Chambre des représentants – www.parliament.cy

Bureau de presse et d'information – www.pio.gov.cy

Ministère des Affaires étrangères – www.gov.cy/mfa

Ministère de la Défense – www.gov.cy/mod

Ministère de l'Agriculture, du développement rural et de l'environnement – www.gov.cy/moa

Ministère de la Justice et de l'ordre public – www.gov.cy/mjpo

Ministère de l'Energie, du commerce, de l'industrie et du tourisme – www.gov.cy/meci

Ministère du Travail et de l'assurance sociale – www.gov.cy/mlsi

Ministère de l'Intérieur – www.gov.cy/moi

Ministère des Finances – www.gov.cy/mof

Ministère de l'Education, du sport et de la jeunesse – www.gov.cy/moec

Ministère des Transports, des communications et des travaux publics – www.gov.cy/mtcw

Ministère de la Santé – www.gov.cy/moh

Ministère délégué aux affaires maritimes – www.gov.cy/dms

Ministère délégué au tourisme – www.gov.cy/tourism

Ministère délégué à l'assistance sociale – www.gov.cy/dmsw

Ministère délégué à la recherche, l'innovation et la politique numérique – www.gov.cy/dmrid

Office statistique – www.cystat.gov.cy

Banque centrale de Chypre – www.centralbank.cy

Agence de presse de Chypre – www.cna.org.cy



P.I.O. 124/2025 - 500 (French)

ISBN 978-9963-50-762-7

Published by the Press and Information Office, Republic of Cyprus

www.pio.gov.cy

Printed by the Government Printing Office